

PRO-ROAD® Cold Mix — Enrobé à Froid

Fiche de Données de Sécurité · 16 rubriques

Établie selon le format en 16 rubriques du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies. L'utilisateur doit vérifier l'applicabilité de la réglementation locale (p. ex. Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II, et Règlement (CE) n° 1272/2008 dans l'UE).

1. Identification du produit et de la société

Élément	Information
Nom du produit	PRO-ROAD® Cold Mix — Enrobé à froid
Utilisation recommandée	Réparation de nids-de-poule, fissures, tranchées et bords de chaussée ; entretien routier. Appliqué à froid, sans engins lourds, avec remise en circulation immédiate.
Utilisations déconseillées	Tout usage autre que celui indiqué. Ne pas chauffer le produit. Ne pas utiliser comme couche structurelle.
Fournisseur	PRO-ROAD® · www.proroadglobal.com · info@proroadglobal.com
Numéro d'appel d'urgence 24 h	PRO-ROAD® 24 h : (+57) 301 502 5015 · International — CHEMTREC +1 703 527 3887 · ou les services d'urgence locaux (p. ex. 112 / 15 / 18).

2. Identification des dangers

Élément	Information
Mention d'avertissement	ATTENTION
Classification SGH	Non classé comme inflammable ni comme toxique aigu dans les conditions normales d'utilisation. Par précaution, en raison de la teneur en bitume et de la possible génération de poussières de granulats : Irritation cutanée catégorie 3 (H316) · Irritation oculaire catégorie 2B (H320) · Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires (H335) · Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3 (H412).
Mentions de danger (H)	H316 — Provoque une légère irritation cutanée · H320 — Provoque une irritation des yeux · H335 — Peut irriter les voies respiratoires (poussières générées lors de la manipulation) · H412 — Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (P)	P261 — Éviter de respirer les poussières · P264 — Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation · P273 — Éviter le rejet dans l'environnement · P280 — Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux · P302+P352 — EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon · P305+P351+P338 — EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes ; enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées ; continuer à rincer.
Pictogramme	SGH07 (point d'exclamation) — voir ci-dessous.
NFPA 704 (évaluation selon les critères de la norme)	Santé 1 · Inflammabilité 1 (point d'éclair > 93 °C) · Instabilité 0 · Danger particulier : aucun.
Autres dangers	Légère irritation cutanée en cas de contact prolongé avec le bitume ; gêne respiratoire en cas de manipulation en espace confiné avec génération de poussières ; danger modéré pour l'environnement dû aux hydrocarbures du bitume (effet chronique). Pas de vapeurs appréciables à température ambiante. Remarque : H316 et H320 sont des catégories SGH non reprises par le règlement CLP de l'UE (Règlement (CE) n° 1272/2008) ; au titre du CLP, le mélange ne serait pas classé pour ces effets.



Pictogramme SGH07 — point d'exclamation. Mention d'avertissement : ATTENTION.

3. Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Proportion (approx.)	Classification
Granulats minéraux (concassés et sable)	Sans objet	> 90 %	Non classé
Bitume 60/70 (bitume de pétrole)	8052-42-4	< 10 %	Non classé à température ambiante
Additif d'origine végétale (biodégradable)	Sans objet	< 2 %	Non classé

Substance ou mélange : **mélange**. Ne contient ni solvants hydrocarbonés, ni composés aromatiques, ni combustibles inflammables. Ne contient aucun composant classé dangereux dans les proportions présentes.

4. Premiers secours

Voie	Mesure
Inhalation (poussières)	Transporter la personne à l'air libre. Si la gêne persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les résidus de bitume peuvent être retirés avec de l'huile minérale ou végétale puis à l'eau et au savon ; ne pas utiliser de solvants.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable ou au sérum physiologique pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin et se rendre au centre médical le plus proche avec cette fiche.
Principaux symptômes	Légère irritation de la peau et des yeux ; toux ou gêne respiratoire due aux poussières.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Le produit n'est pas inflammable dans les conditions normales ; son composant bitumineux ne peut brûler qu'à haute température (point d'éclair > 250 °C).
- Moyens d'extinction** : poudre chimique sèche, CO₂, mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau direct sur du bitume chaud.
- Dangers particuliers** : la combustion peut dégager des fumées denses, du monoxyde et du dioxyde de carbone et des vapeurs irritantes.
- Protection des pompiers** : appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets. Pour les petits feux, les EPI de travail habituels. Si le feu ne peut être maîtrisé, évacuer la zone à au moins 50 m dans le sens du vent.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Éviter la formation de poussières. Porter des gants et des lunettes.
- Ramasser mécaniquement (pelle, balai) et placer dans des récipients appropriés en vue d'une réutilisation ou d'une élimination. Ne pas ramasser à mains nues.
- Empêcher le matériau d'atteindre les égouts, les cours d'eau ou les sols non revêtus.
- Le matériau répandu propre peut être réutilisé pour la réparation.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : porter des gants, des lunettes et des vêtements de travail. Soulever le sac (22,5 kg) avec la technique appropriée ou à deux. Ne pas chauffer le produit. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation.
- Stockage** : sac fermé, dans un endroit sec, à l'abri ou à l'ombre, à température ambiante, à l'écart des sources d'ignition, de chaleur ou d'étincelles. Éviter toute contamination par l'eau ou la terre. Tenir hors de portée des enfants.
- Durée de conservation** : 12 mois dans le sac scellé, dans les conditions indiquées.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Protection	Recommandation
Mesures techniques	Travailler en plein air ou avec une ventilation adéquate. Humidifier légèrement si des poussières se dégagent lors de la manipulation de granulats secs.
Respiratoire	Masque anti-poussières (FFP2 / N95 / P100) en cas de génération de poussières. Masque à filtre pour vapeurs organiques uniquement si le produit est exposé à des températures élevées (usage non recommandé).
Mains	Gants en nitrile ou enduits de nitrile.
Yeux	Lunettes de sécurité (claires ou teintées selon l'éclairage).
Peau et corps	Vêtements de travail à manches longues et pantalon long.
Pieds	Chaussures de sécurité à embout.
Limites d'exposition	Aucune limite spécifique n'a été établie pour le mélange. Référence : fumées de bitume, aérosol soluble dans le benzène (fraction inhalable), ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m ³ (ne s'applique qu'au bitume chaud ; ce produit n'est pas chauffé). Poussières inhalables de granulats : appliquer les limites locales pour les particules non classées autrement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
État physique	Solide granulaire avec liant (enrobé en vrac)
Aspect / couleur	Granulés noirs
Odeur	Bitumineuse, légèrement végétale
pH	Sans objet
Point d'éclair	> 250 °C (composant bitumineux)
Inflammabilité	Non inflammable dans les conditions normales
Masse volumique de l'enrobé compacté	1,9 – 2,2 g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau et dans les carburants (gazole, essence)
Stabilité thermique	Stable ; éviter la chaleur extrême (> 200 °C)

10. Stabilité et réactivité

- **Stabilité** : le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **Conditions à éviter** : chaleur extrême (> 200 °C), flammes nues, étincelles.
- **Matières incompatibles** : oxydants forts.
- **Réactivité** : ne réagit pas dangereusement avec l'eau ni avec les produits pétroliers.
- **Produits de décomposition dangereux** : en cas de combustion, CO, CO₂ et fumées d'hydrocarbures.

11. Informations toxicologiques

- Légère irritation cutanée en cas de contact prolongé. Irritation oculaire par contact avec les particules.
- Irritation respiratoire possible par inhalation de poussières de granulats.
- Aucune preuve d'effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction attribuables à cette formulation (sans solvants et sans teneur appréciable en hydrocarbures aromatiques polycycliques volatils à température ambiante). Le bitume de pétrole à température ambiante n'est pas classé cancérogène.

12. Informations écologiques

- Biodégradation lente du composant bitumineux ; l'additif est d'origine végétale et biodégradable.
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412). Ne pas rejeter dans les cours d'eau, les égouts ou les sols non revêtus.
- Ne pas répandre le produit en dehors de la zone de réparation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les restes propres peuvent être réutilisés. Les déchets et les sacs vides sont gérés comme des déchets non dangereux pour la santé, imprégnés d'hydrocarbures : remettre à un gestionnaire agréé ou éliminer conformément à la réglementation locale. Ne pas rejeter dans les égouts ni brûler. Le sac en polyéthylène peut être recyclé s'il est propre.

14. Informations relatives au transport

Élément	Détail
Numéro ONU	Sans objet
Classe de danger / groupe d'emballage	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Produit non dangereux
Réglementations (Recommandations ONU, ADR/RID, Code IMDG, IATA DGR)	Non classé comme marchandise dangereuse : ne contient ni liquides inflammables ni substances réglementées. Aucune étiquette de danger, plaque-étiquette ni consigne de sécurité requise.
Recommandations	Transporter sur palettes, sous bâche ou film étirable et à l'abri de la pluie. Porter des gants pour le chargement et le déchargement. Éviter d'inhaler les poussières. Maintenir le véhicule exempt de résidus d'enrobé.

15. Informations réglementaires

- Fiche établie selon le format en 16 rubriques du SGH des Nations Unies.
- Pays de fabrication (Colombie) : SGH adopté par le Décret 1496 de 2018 ; norme de référence NTC 4435 ; non classé marchandise dangereuse selon le Décret 1609 de 2002.
- Vérifier l'applicabilité de la réglementation locale du pays d'utilisation, p. ex. : Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans l'UE ; Code du travail français, articles R. 4411-1 et suivants ; OSHA HCS 29 CFR 1910.1200 aux États-Unis.

16. Autres informations

- Cette fiche ne s'applique qu'à la formulation PRO-ROAD® Cold Mix (enrobé à froid sans solvants, avec additifs d'origine végétale). Elle sera mise à jour en cas de modification de la composition ou de la réglementation applicable, ou lorsque de nouvelles informations toxicologiques ou environnementales pertinentes seront disponibles, et révisée au moins tous les trois ans.
- L'utilisateur doit lire et comprendre cette fiche avant de manipuler le produit et transmettre ces informations aux personnes qui le manipulent. PRO-ROAD® n'est pas responsable des usages autres que ceux recommandés ni des manipulations inappropriées échappant à son contrôle.
- Date d'établissement : septembre 2026 · Version 01 · Validité recommandée : 3 ans.

Les informations de cette fiche reposent sur les connaissances actuelles du produit, sur sa composition et sur les bonnes pratiques du SGH. Elles sont fournies à titre de guide pour une manipulation sûre et ne constituent pas une garantie de propriétés spécifiques. Voir également la Fiche Technique (PRG-TDS-02) et les Conditions Générales d'Utilisation (PRG-TYC-01).